

- **POUR LA DÉFENSE DU SYSTÈME DE RETRAITE PAR RÉPARTITION, SEUL SYSTÈME JUSTE ET SOLIDAIRE**
- **POUR LA DÉFENSE ET LE MAINTIEN DE TOUS LES RÉGIMES DE RETRAITE**
- **POUR LE RETOUR À UNE RETRAITE À TAUX PLEIN À 60 ANS**

La retraite macron par points : la republique au marché

Après plus de 50 jours de grève et de fortes mobilisations, les unions départementales CGT, FO, FSU, Solidaires de Loire Atlantique ré-affirment leur volonté maintenue de se dresser contre cette arnaque, jusqu'à son retrait.

Ce projet, personne n'en veut : 61 % de la population est contre, les syndicats qui en exigent le retrait représentent 57 % des salarié.e.s aux élections professionnelles, les caisses de retraites (MSA, CNRACL...) émettent des avis négatifs les uns après les autres, Des professions libérales, comme les avocats, demandent le retrait, et même le Conseil d'Etat est particulièrement critique.

Le gouvernement veut passer en force et faire voter un texte à trous aux députés, puis utiliser l'arme des ordonnances (29 en tout) et même l'article 49,3. Ne laissons pas faire ce gouvernement ultra-minoritaire et dogmatique ! Le système universel défendu sans ciller par Macron n'apporte aucune justice. Il nie la disparité toujours criante entre l'espérance de vie des ouvriers et des pauvres, inférieure de 13 ans à celle des plus riches. C'est un choix comptable et idéologique visant à « presser le citron » du salariat, en esquivant ainsi le débat sur la productivité et la répartition des richesses. En faisant main basse sur les régimes de retraite, en reculant l'âge de départ à la retraite et en baissant considérablement le niveau des pensions, le gouvernement ouvre la voie aux retraites par capitalisation, que seuls les riches pourront se payer.

➤ Le système actuel est défilicitaire ?

FAUX : Il n'y a pas de problème de financement des retraites, compte tenu des réserves cumulées à hauteur de 170 milliards d'euros de tous les régimes et des dettes de l'Etat, qui ne compense pas intégralement les exonérations de cotisations patronales, à l'égard de la Sécurité sociale (62 milliards d'euros dus à la Sécu).

➤ Régimes spéciaux : vraiment injustes ?

FAUX : ces régimes sont pour la plupart issus des conventions prenant en compte les réalités de travail et de carrières différentes selon les secteurs. Ce projet veut

seulement unifier un principe comptable, en alignant par le bas tous les régimes pour mieux ouvrir parallèlement le marché privé des fonds de pension.

➤ Le système par points pour améliorer le niveau des pensions ?

FAUX : le calcul sur la totalité de la carrière, et non plus sur les meilleures années, entraînerait une baisse drastique du montant des retraites et imposerait aux salariés – qu'ils soient du secteur privé ou de la fonction

publique – de travailler plus longtemps ou de capitaliser pour bénéficier d'une retraite leur permettant de vivre à peu près décemment. Ceci au bénéfice des banques et des assurances.

La valeur du point serait révisable chaque année. En clair, le niveau des retraites n'est plus garanti : lorsque la situation économique se dégrade, le niveau des pensions baisse.

➤ **La réforme en faveur des femmes et des jeunes ?**

FAUX : Les femmes seront les grandes perdantes, les jeunes les premiers sacrifiés. Ce projet ne fera qu'aggraver les inégalités entre hommes et femmes du fait des carrières morcelées pour de nombreuses femmes (congés maternités, temps partiels subis, etc.) et de

la suppression de certains droits dus à la naissance d'enfants. Ce qui est en jeu, c'est la destruction des solidarités : maternité, éducation des enfants, chômage, temps partiels imposés... Cette destruction concernerait 9 femmes sur 10 !

Les étudiants salariés, les jeunes en insertion et les jeunes précaires verront leur pension diminuer avec la comptabilisation de l'ensemble du temps de travail dans le calcul de la retraite. L'âge du premier emploi stable étant situé entre 28 et 29 ans, l'enchaînement des boulots précaires, des jobs étudiants et des périodes de chômage vont réduire les montants de cotisation. En plus d'être une variable d'ajustement sur le marché du travail, les jeunes verront leur pension diminuée parfois à moins de 50 % de leur salaire !

LE CONSEIL D'ETAT TORPILLE LE PROJET !

Dans son avis rendu le 24 janvier, le Conseil d'État critique sévèrement la réforme des retraites et dénonce l'empressement à vouloir faire passer un texte dont la « sécurité juridique » n'est pas garantie. Il pointe en particulier les projections financières « lacunaires », des « différences de traitement » injustifiées, un recours exagéré aux ordonnances, et des promesses contraires à la Constitution... c'est INEDIT ! Et d'ajouter : « Cette situation est d'autant plus regrettable que les projets de loi procèdent à une réforme du système de retraite inédite depuis 1945 et destinée à transformer pour les décennies à venir un système social qui constitue l'une des composantes majeures du contrat social ». Dont acte. Par étape, mais résolument, il s'agit de liquider la Sécurité Sociale et le modèle de justice sociale sur lequel il repose et quid depuis sa création énerve tant les propriétaires de capitaux.

**NE LAISSONS PAS FAIRE CETTE DILAPIDATION DE NOS
CONQUÊTES SOCIALES.**

**EXIGEONS LE RETRAIT DU PROJET DE RETRAITES DU
GOUVERNEMENT, MARCHE-PIED VERS UNE DESTRUCTION
MASSIVE DE NOTRE MODÈLE SOCIAL.**

Retrait du projet Macron/Delevoye sur les retraites
**Seul un engagement de toutes et tous dans l'action permettra
de faire plier le gouvernement : rejoignez-nous !**